



# COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 23 Avril 2024

## Procès-verbal n °652

**Présente** : Elodie Diasparra

**Excusés** : Jacques Issartel, Diane Applanat, Lucie Mathieu, Thierry Truwant, Gérard Bouat, Laurie Strappazon

**RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère**

**Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.**

**RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.**

## **F M I**

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

## **RAPPEL REGLEMENT FOOT A 8**

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

## **TEMPS DE JEU**

U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15<sup>ème</sup> et 45<sup>ème</sup>. / pause mi-temps 5 à 8 min

U15F : 2 X 35 min

U18F : 2 X 40 min

Séniors F : 2 X 45 min

## TOUTES FOOT

---

Les actions des clubs au cours de la saison sont valorisées par la fédération

Pour avoir le dossier : [Toutes foot \(fff.fr\)](http://fff.fr)

Pour rappel, l'échéancier des dépôts des dossiers est le suivant :

- 5 mai pour les clubs.

Actuellement 3 clubs sont inscrits : le FFNI, ENTENTE FCVF/JSSG et EYBENS

## RAPPEL

---

Pour tout problème concernant une rencontre du week-end merci de contacter, à partir du vendredi 12h, le référent renseigné en page d'accueil du site du district.

## COUPES

---

### SENIORS A 11 :

1/2<sup>e</sup> : 19 Mai

Finale le 2 Juin

### SENIORS A 8 :

1/2<sup>e</sup> : 8 Mai

Finale le 2 Juin

### U18F A8 :

1/2<sup>e</sup> : 8 Mai

Finale le 1er Juin

### U15F :

1/2<sup>e</sup> : 8 Mai

Finale le 1er Juin

## U13F

---

De nombreux résultats n'ont pas été retournés, merci de les envoyer au secrétariat ou à la Commission Féminines pour qu'ils soient saisis.

## U18F A 11

---

Les plannings des plateaux ont été envoyés aux dirigeants concernés.

Pas de feuille de match à renvoyer !

Pensez à ne pas faire jouer vos u18F

## SENIORS A 11

---

### Montées descentes :

En fin de saison 2023-2024, il y aura 1 descente de D1 à D2 et 2 montées de D2 à D1.

## CHAMPIONNAT SENIORS A 11

---

Demande d'un club pour décaler la dernière journée, la commission maintient et confirme cette date prévue depuis le début du calendrier

## CHAMPIONNAT U18F

---

### D2 Poule B

27656049 – J2 : ENT. BASSE MAURIENNE – US LA MOTTE SERVOLEX le 8 Mai

27656064 – J7 : ENT. BASSE MAURIENNE – CROLLES FC le 1<sup>er</sup> Mai

## CHAMPIONNAT U15F

---

### D1

27065143 – J13 : CROLLES FC – GAPS le 8 Mai

### D2

27615613 – J1 : PAYS D'ALLEVARD FC – FC NIVOLET le 1<sup>er</sup> Mai

27615630 – J6 : US CHARTREUSE GUIERS – PAYS D'ALLEVARD FC le 8 Mai

### D3

#### Poule B

27631104 – J7 : FFNI 2 – VALLEE DE L'HIEN 38 le 1<sup>er</sup> Mai

#### Poule C

27631133 – J7 : US LA MOTTE SERVOLEX 2 – ENT S DRUMETTAZ le 8Mai

#### Poule D

27631164 – J7 : FF ECHIROLLES – NOYAREY FC le 1<sup>er</sup> Mai

#### Poule E

27896094 – J4 : 2 ROCHERS FC 2 – FC LA ROCHETTE 2 le 8 Mai

## REGLEMENT :

---

Concernant la loi 4, des clubs ont été sanctionnés la saison dernière et actuellement 2 clubs sont en commission de Discipline.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission de discipline

**Elodie Diasparra**  
**Secrétaire de séance**